

Monsieur François TIMMERMANS  
Fonctionnaire délégué  
Direction de l'Urbanisme - A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PDF/400887  
N/réf. : gm/BXL2.2233/s.498  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Avenue des Arts 36-38. Permanent Delegation of Turkey to te EU.  
Installer des clôtures sur les toitures (pourtour mitoyen). Demande de permis  
d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 25/03/2011, réceptionnée le 25/03/11, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 06/04/2011 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le bâtiment est situé dans la zone de protection des Palais des Académies. La demande porte sur l'installation de clôtures sur les toitures au niveau +1 et au niveau +8. Les clôtures métalliques auraient une hauteur de 2m20. Elles seraient placées sur tout le pourtour de la toiture de l'annexe arrière (niveau +1) ainsi que sur la toiture principale (+ 8) du côté arrière et du côté des mitoyens.

La Commission n'émet pas de remarques particulières pour ce qui concerne les grilles prévues sur la toiture de l'annexe. Elle estime, par contre, que les grilles que l'on souhaite placées au niveau supérieur de la toiture (sur étage technique) et qui longent les mitoyens, seraient très fort visible depuis l'avenue des Arts (côté opposé de l'avenue). Vu de biais, ces grilles, dont le maillage est très serré, apparaîtront comme un mur plein et seront donc visuellement très encombrantes. La CRMS demande, dès lors, de chercher une solution alternative pour protéger cette partie du bâtiment, en plaçant, par exemple, un système de surveillance par caméra, des détecteurs de mouvements, etc.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

A. de SAN  
Présidente f.f.

c.c. à : AATL – DMS (S. Valcke)